AKCIO BDCC AVOCATS SCP
Avocats à la Cour d'Appel de NIMES
Arche Bötti - Parc Georges Besse
116, allée Norbert Wiener - 30035 NIMES Cedex 1
Tél : 04.66.76.39.20 - Fax : 04.66.76.39.21
http://akcio-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT

à LUSSAN (Gard)

Lieudit « Le Serre »

UN TERRAIN

constitue de 2 parcelles mitoyennes

Cadastrées Section A n° 420 constructible sur sa partie Est
et A n° 422 pour 54a 80ca

Mise à Prix : 50.000 Euros

Outre les charges

VENTE fixée devant le Juge de l'Exécution près
le Tribunal Judiciaire de NIMES
Palais de Justice - Boulevard des Arènes

Le Jeudi 9 Février 2023 à 9 heures 30

Visite assurée par la SCP PRONER - OTT,
Huissiers de Justice à NIMES, sur place le : 24 Janvier 2023 de 14h 30 à 16h 00

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau de NIMES et sur justification d'un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ou d'une caution bancaire de 10% du montant de la mise à prix, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 €.

IL SERA PROCEDE A LA REQUETE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC Société Coopérative à capital et personnel variables, régie par les articles L.512-20 et L.512-54 du Code Monétaire et Financier et par l'ancien Livre V du Code Rural, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le n° D 492 826 417, ayant son siège social avenue de Montpellieret - Maurin - 34970 LATTES, agissant par son Président du Conseil d'administration en exercice, domicilié ès qualités audit siège, venant en suite d'opérations de fusion aux droits et obligations de :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU GARD Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES sous le n° S 775 579 501, ayant son siège social 408, chemin du Mas de Cheylon - 30900 NIMES.

Ayant pour avocat **AKCIO B.D.C.C. Avocats, SCP agissant par Maître Pascale COMTE** Avocat au barreau de Nîmes, y demeurant Arche Botti Parc Georges Besse - 116, allée Norbert Wiener - 30000 NIMES.

A la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur à la barre du TRIBUNAL DE JUDICIAIRE DE NIMES de l'immeuble ci-après désigné :

Deux parcelles de terrain voisines et mitoyennes constituant un terrain d'une superficie d'environ 5480 m².

*La parcelle A 420 est relativement plane, non boisée, non clôturée et constructible sur la partie Est.

*La parcelle A 422 est située à un niveau supérieur de la A 420 ; cette zone est boisée et partiellement clôturée sur sa partie Est et Nord.

****

Le cahier des conditions de la vente contenant les clauses de l'adjudication, la description et les conditions de vente, dressé par **AKCIO BDCC AVOCATS SCP** peut être consulté :

- Au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de NIMES.
- Au cabinet de **AKCIO BDCC AVOCATS SCP** demeurant Arche Bötti - Parc Georges Besse - 116, allée Norbert Wiener - 30000 NIMES, avocat constitué poursuivant la vente.
- Ou en ligne sur le site Internet : http://akcio-avocats.com/espace.htm

Signé : AKCIO BDCC AVOCATS SCP
(BROQUERE - de CLERCQ - COMTE - MAZEL - GUIRAUDOU - DEMOUGIN).

Imprimerie du Commercial du Gard - NIMES

SCP **PRONER - OTT**
Huissiers de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE
DESCRIPTION

Me Nicolas PRONER

Me Julien OTT

SCP PRONER - OTT
Huissiers de Justice Associés

80 Rue René Panhard
Kilomètre Delta - BP 79041
30971 NIMES CEDEX 9
Tél 04 66 67 57 73
Fax 04 66 21 38 82

www.huissier-nimes-30.fr
www.constat-30.fr
scp.proner.ott@huissier-justice.fr

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE DIX-SEPT NOVEMBRE

Références à Rappeler :
2210619

A LA DEMANDE DE :

La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC, Société coopérative à capital et personnel variables, régie par les articles L512-20 à L512-54 du Code Monétaire et Financier et par l'ancien livre V du Code Rural, inscrite au RCS de MONTPELLIER sous le N°492 826 417 dont les siège est sis Avenue du Montpelliéret, MAURIN 34970 LATTES CEDEX, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié en cette qualité audit siège, venant en suite d'opérations de fusion aux droits et obligations de La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU GARD, Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nîmes sous le n°775 579 201 ayant son siège social 408 Chemin du Mas de Cheylon 30900 NIMES.

Laquelle a constitué pour avocat le cabinet AKCIO - BDCC AVOCATS, Avocats au Barreau de NIMES, y demeurant Arche Botti - Parc Georges Besse, 116 Allée Norbert Wiener 30035 NIMES CEDEX 1

AGISSANT EN VERTU :

Des dispositions du Code des Procédures Civiles d'Exécution et d'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 29.09.2021 et demeuré infructueux,

Je soussigné, Julien OTT, Huissier de justice membre de la Société Civile Professionnelle Nicolas PRONER et Julien OTT, Huissiers de Justice Associés, Audienciers près la Cour d'Appel de NIMES (GARD), y demeurant 80, rue René Panhard,

Certifie et atteste m'être transporté ce jour à 08h00 au LUSSAN (Gard), lieudit Le serre, et ce à l'effet de procéder au descriptif du bien immobilier appartenant à :

Soit :

sis à LUSSAN (Gard) lieudit Le Serre consistant en une parcelle de terrain cadastrée section A n° 420 et n° 422 d'une superficie de 54a 80ca

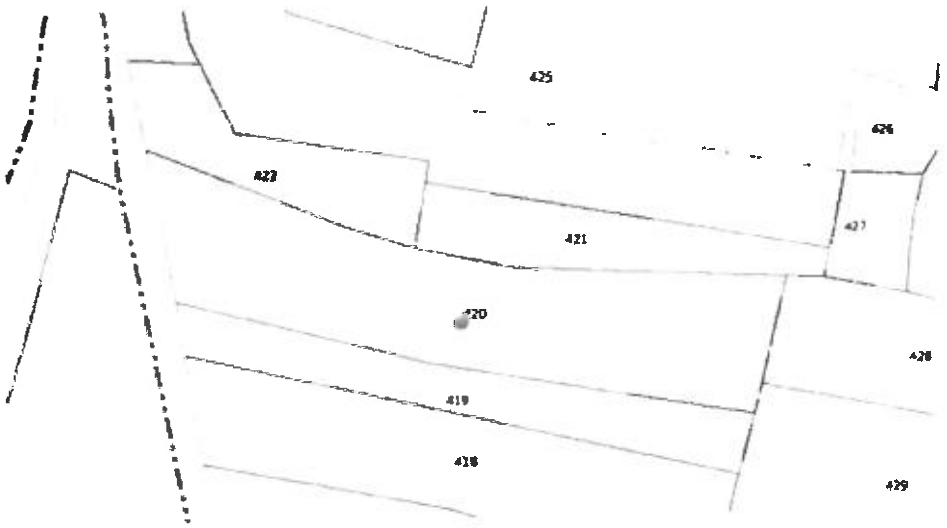

Là étant, en présence de Monsieur Alain JAUBERT, diagnostiqueur immobilier de la Société EDIL, j'ai pu procéder au descriptif suivant :

DESCRIPTIF

Il s'agit de deux parcelles de terres voisines et mitoyennes constituant un terrain d'une superficie d'environ 5480 m2 situé sur la commune de LUSSAN (Gard), sur sa partie Nord, La lèque.

Ci-après l'image satellite Géoportail des lieux sur laquelle sont visibles ces deux parcelles :

Selon les renseignements pris auprès de la Mairie de Lussan, une partie de ce terrain est constructible et notamment la partie Est de la parcelle cadastrée Section A n°420.

Ci-après le plan que la Mairie de Lussan m'a fait tenir en m'indiquant que la zone constructible correspond à la zone Uby13 de couleur orangée et la zone non-constructible correspond à la zone A13 de couleur jaune :

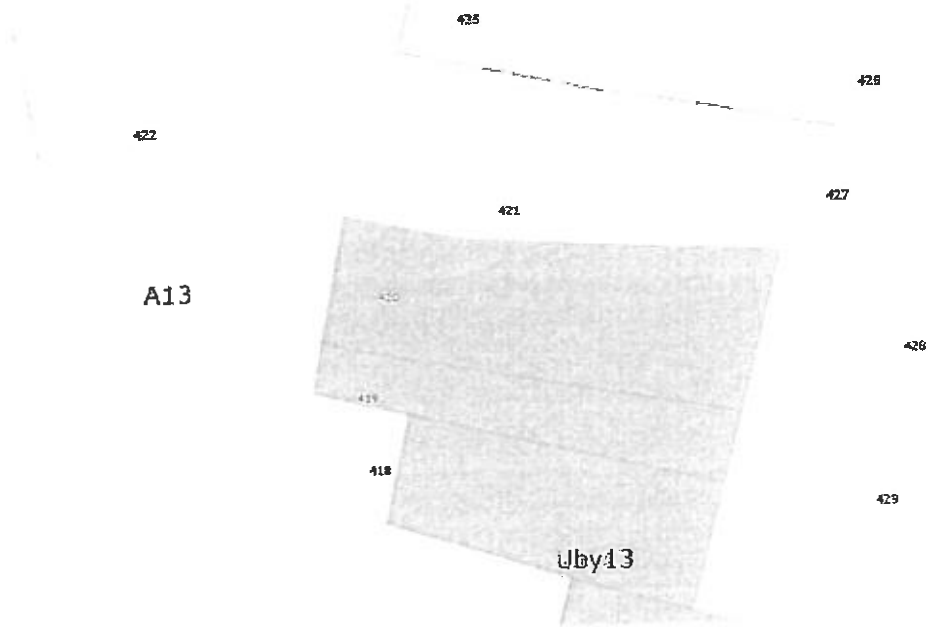

La Mairie de Lussan m'a précisé qu'eu égard à cette situation, une partie de ces parcelles soit la zone A13 est en zone inondable, débordement de cours d'eau.

Concernant le terrain, la parcelle A n°420 correspond à une zone relativement plane, en friche, non boisée et non clôturée. Sur la partie Est, des fondations avec mise en place de rangées d'agglomérés ont été réalisées.

La parcelle A n°422 est située à un niveau supérieur par rapport à la parcelle A n°420. Cette zone est boisée et partiellement clôturée sur sa partie Est et Nord.

****

PHOTOS :

Tout au long de ces constatations des photos ont été prises par mes soins, elles sont jointes au présent procès-verbal de description au nombre de : 41

EXPERTISES – METRAGE :

Les différentes expertises et métrages ont été réalisés ce jour par Monsieur Alain JAUBERT, Expert de la Société EDIL, et sont annexés au présent procès-verbal.

Me Julien OTT
Huissier de Justice

COUT DE L'ACTE :
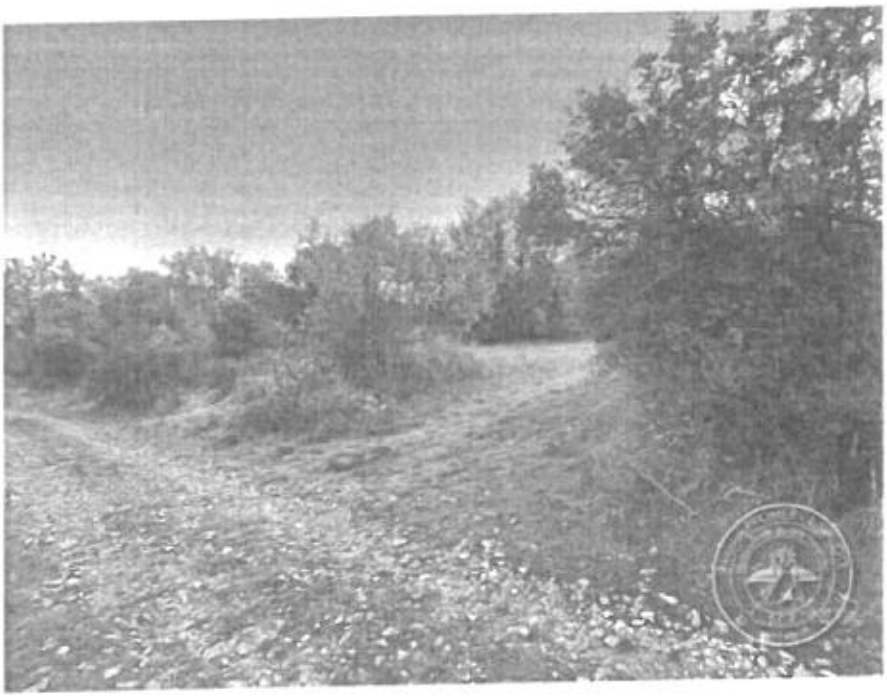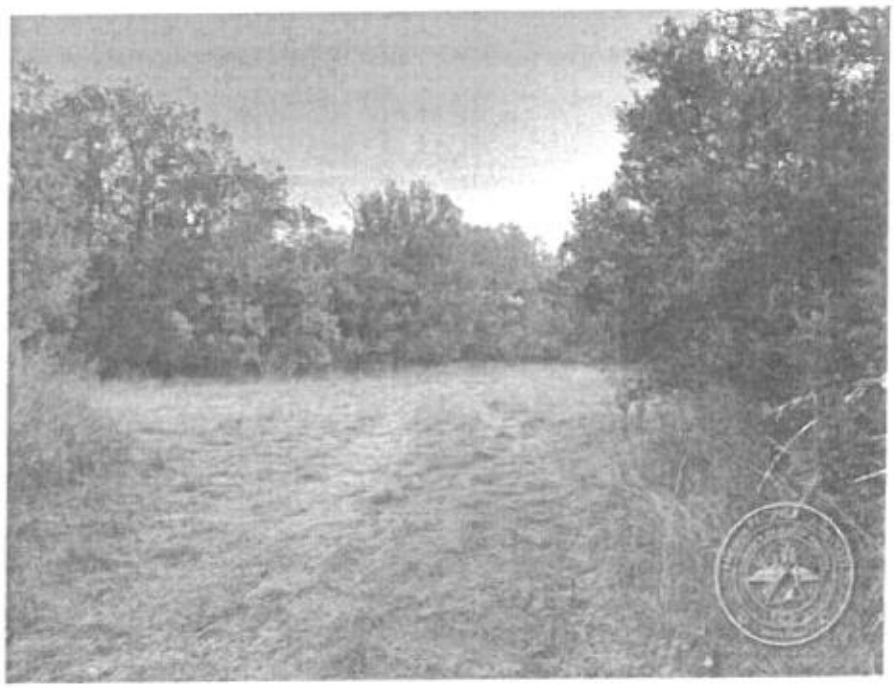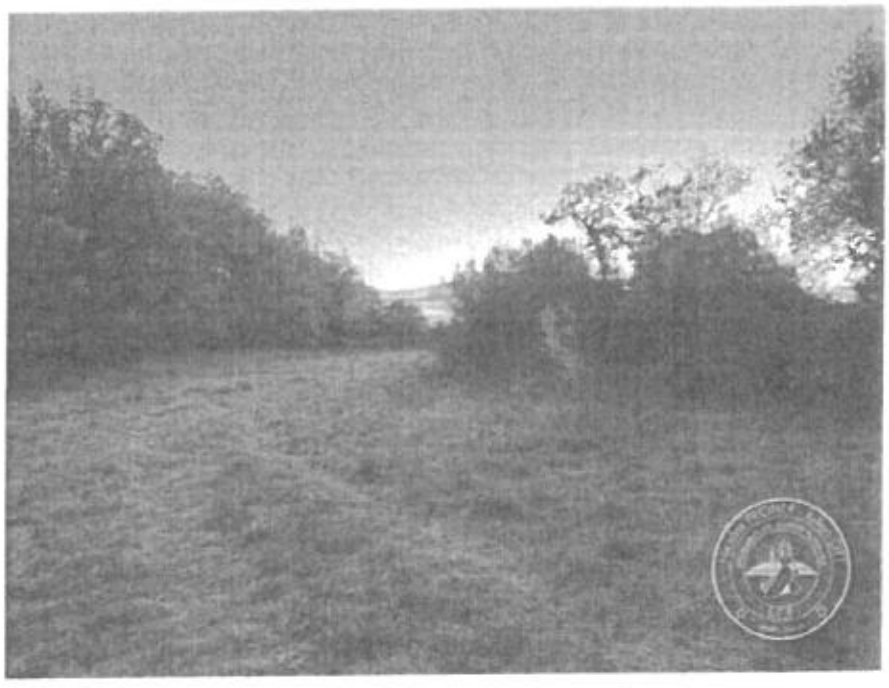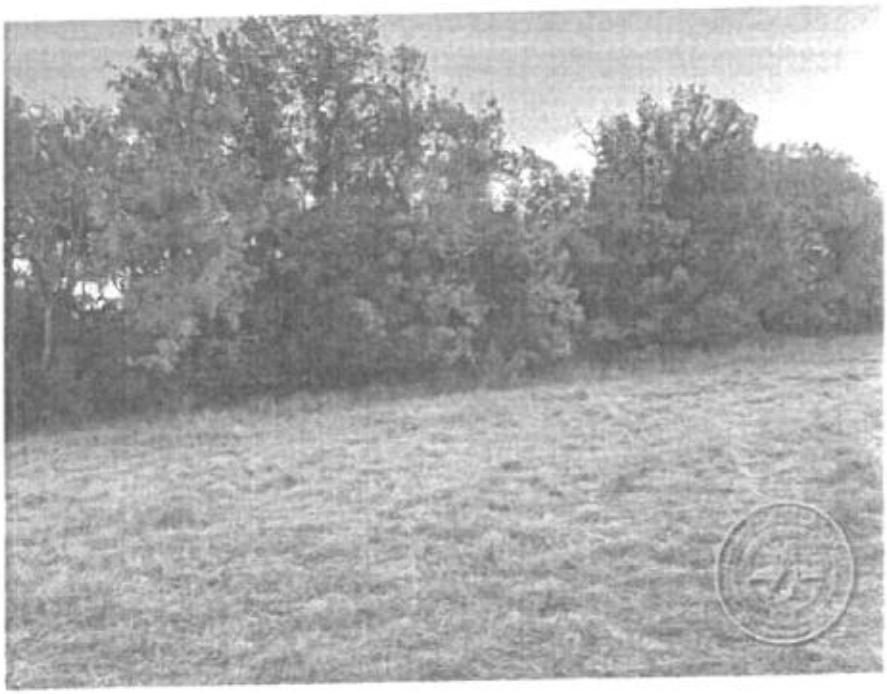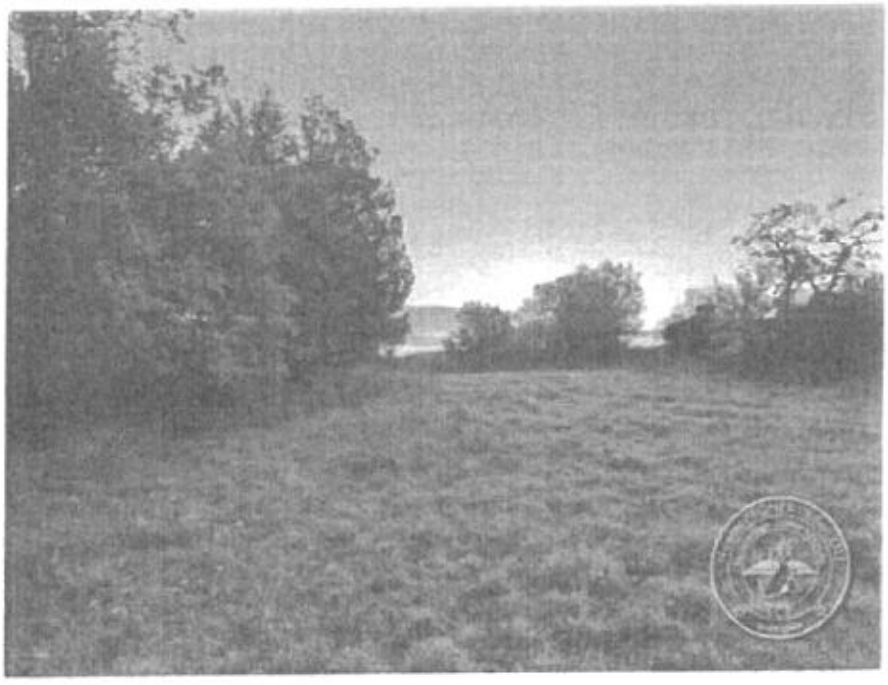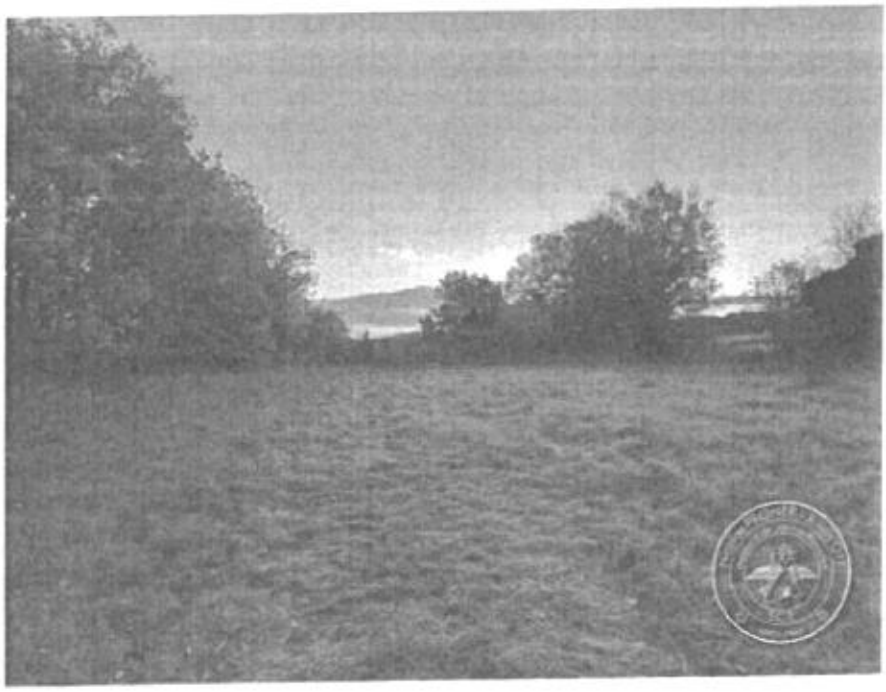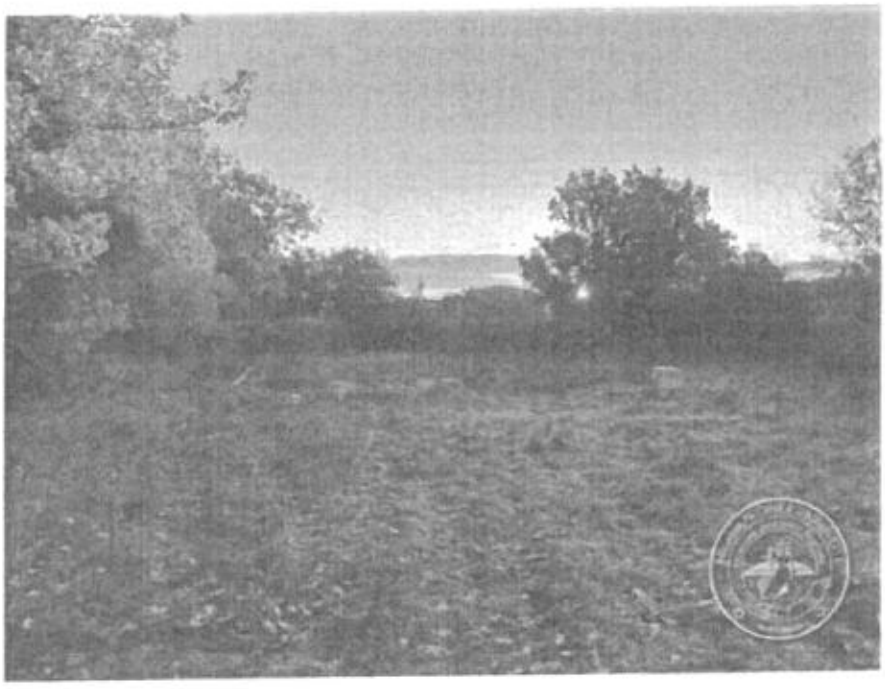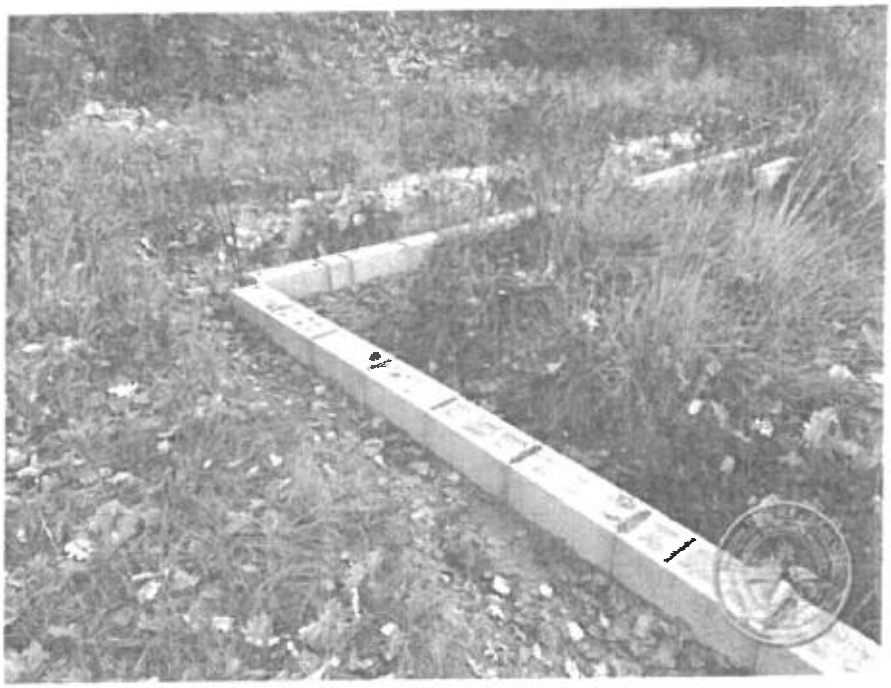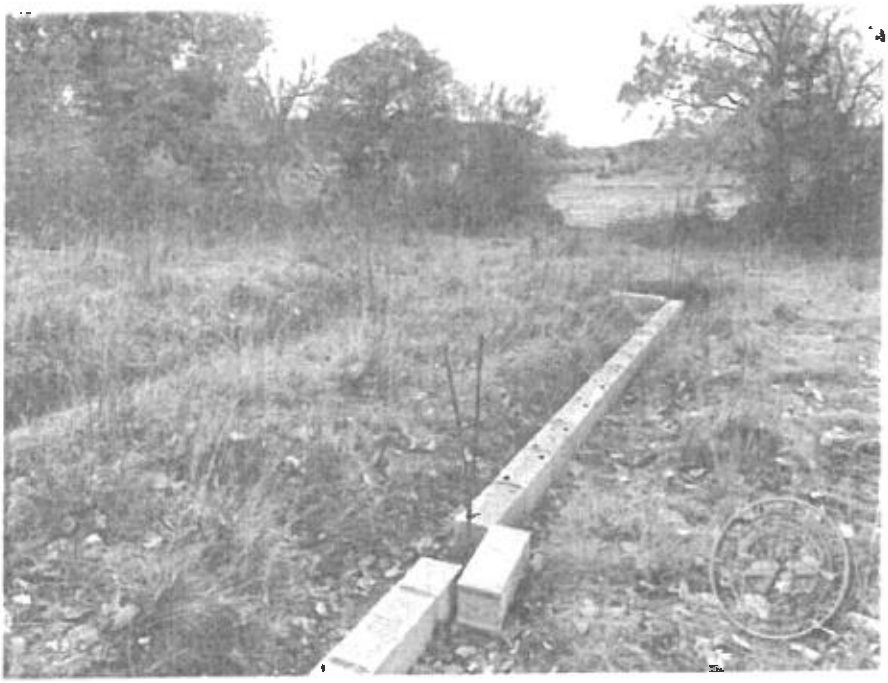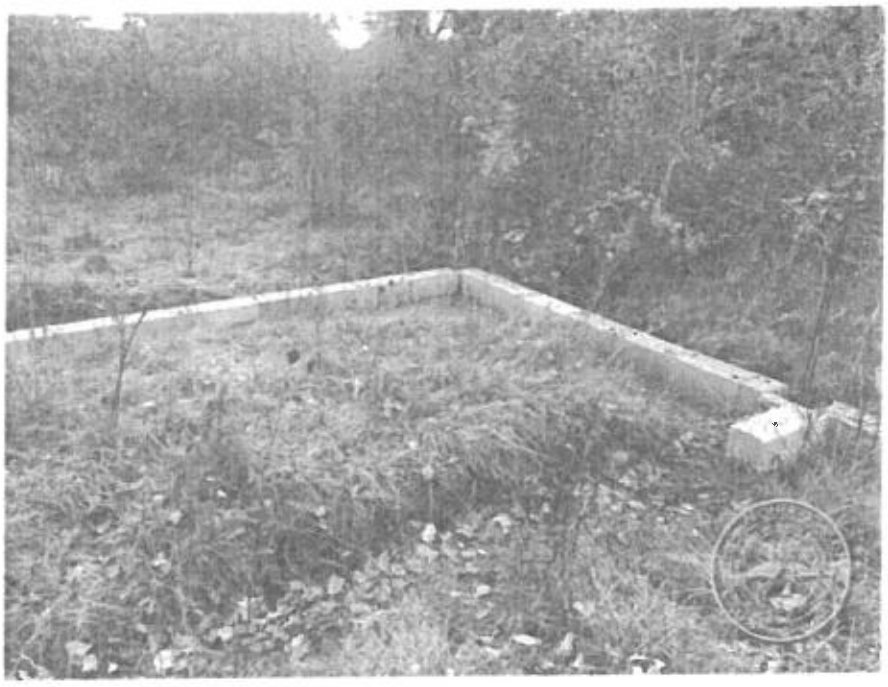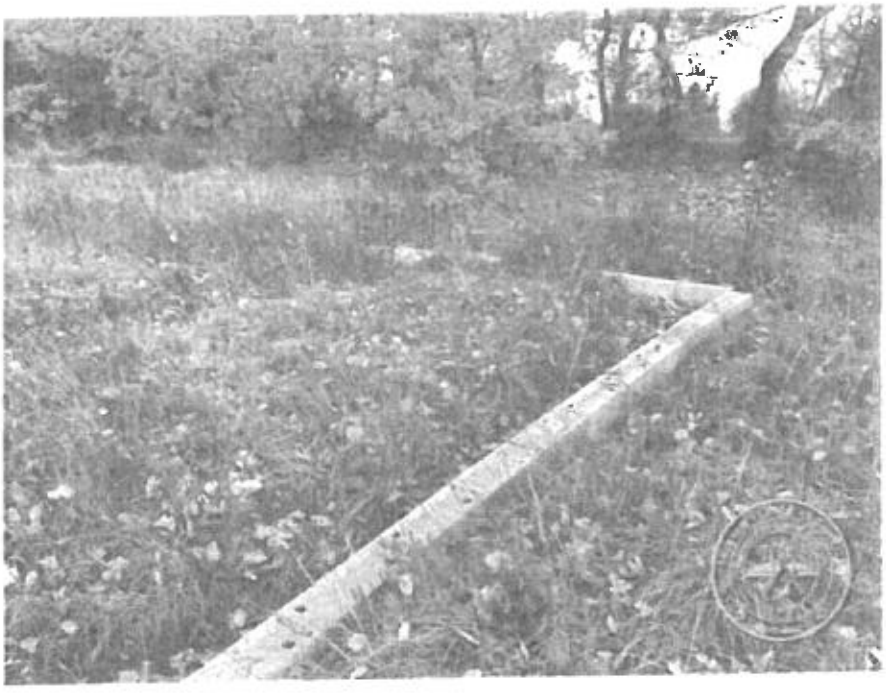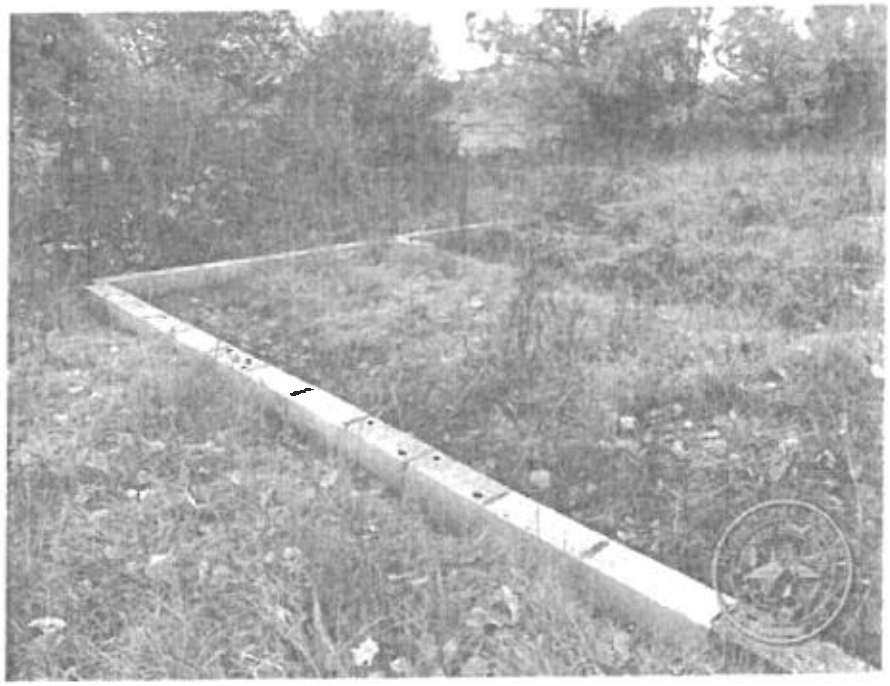
ART-A444-3	.....	219,16
ART-A444-28 et s. (sur place)	.....	74,40
ART-A444-28 et s. (rédaction)	.....	
TRANSPORT	.....	7,67
Sous total HT	.....	301,23
TVA 20,00 %	.....	60,25
TOTAL TTC EN EUROS	.....	361,48